

Ville de Troyes : Ville "4 fleurs" et lauréate du Prix de la mise en valeur du patrimoine



La Ville de Troyes est de nouveau certifiée **Ville Fleurie** au plus haut niveau. Après avoir reçu la visite du jury national du Label « Villes et Villages Fleuris » en juin 2022, **la ville a renouvelé son label « 4 fleurs »**. La remise des prix aura lieu le 14 décembre à Paris.

La Ville de Troyes a également obtenu le Prix de la mise en valeur du patrimoine. Organisé en partenariat avec le Ministère de la Culture et de la Communication, il récompense les actions de mise en valeur d'un élément du patrimoine par un environnement floral et paysager de qualité, avec une attention particulière portée aux réalisations en cohérence avec le contexte historique du lieu. **Que ce soit le parvis de la cathédrale, le jardin Léon-et-André-Boisseau devant la Bourse du Travail, place de la Tour ou devant la Gare, Troyes peut être fière de l'harmonie entre son patrimoine architectural et culturel et son patrimoine végétal.**

Le label « Ville et Village Fleuris », dont les « 4 fleurs » sont le plus haut niveau*, récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal. Les critères d'obtention du label évaluent :

- o la démarche globale de valorisation communale par le végétal et le fleurissement
- o les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des

VILLE DE TROYES COMMUNIQUÉ DE PRESSE

touristes et des acteurs locaux

o la présentation du patrimoine végétal et du fleurissement

o les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité

o les actions complémentaires mises en oeuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobilier, voirie, enseigne...)

o la cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.

La Ville de Troyes travaille depuis de nombreuses années pour améliorer la qualité de vie des Troyens grâce à son patrimoine paysager, en prenant en compte ces critères.

*La Fleur d'Or ne peut être obtenue qu'une fois tous les six ans. La Ville de Troyes l'a obtenue pour l'année 2022, elle ne peut donc pas en bénéficier en 2023.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr